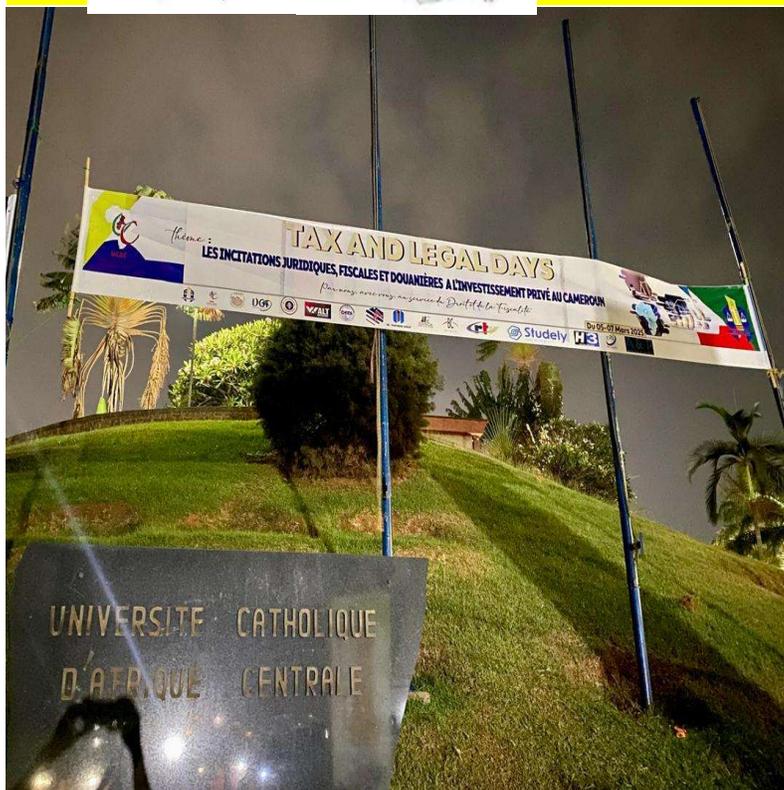




TAX AND LEGAL DAYS

Au Service Du Droit Et De La Fiscalité



NEWSLETTER DE L'EDITION 2025

« Les Incitations Juridiques, Fiscales et Douanières à l'Investissement Privé au Cameroun. »

L'évènement s'est déroulé du 05 au 07 mars 2025.

A l'Université Catholique d'Afrique Centrale -
Institut Catholique de Yaoundé
Campus d'Ekounou - Ayene

Sous le haut patronage de la Faculté de Sciences
Juridiques et Politiques

Et du Département de Droit Privé et Sciences
Criminelles

Organisé par les étudiants de Master 2 Droit des Affaires
et Fiscalité d'une part et ceux de Master 2 Contentieux
et Arbitrage des Affaires d'autre part.

Tous parvenus en fin de formation.

SOMMAIRE EDITORIAL

Jour 1 :

CEREMONIE D'OUVERTURE

TABLE RONDE

Jour 2 :

SEMINAIRE SUR LES NOVATIONS
FISCALES ET DOUANIERES DE LA LOI DE
FINANCES 2025

FOIRE DES METIERS ET CLINIQUE JURIDIQUE

Jour 3 :

PROCES FICTIF ET SEMINAIRE SUR LA REDACTION
DE LA SENTENCE ARBITRALE

CONFERENCE DES EXPERTS

FINALE DES OLYMPIADES ET CEREMONIE DE CLOTURE

PRESSE, PHOTOTHEQUE ET REMERCIEMENTS



Chers parrains, sponsors, partenaires et accompagnateurs de la 3^{ème} édition de l'évènement **TAX AND LEGAL DAYS (T&LD)**,

C'est avec plaisir que le Comité Technique d'Organisation des **TAX AND LEGAL DAYS 2025** vous présente sa newsletter.

A la suite des 1^{ère} et 2^{ème} éditions dont les thématiques centrales respectives étaient « **L'Harmonisation Fiscale en Zone CEMAC** » et « **Les Implications Juridiques et Fiscales de la Politique d'Import - Substitution** », ce 3^{ème} acte vient avec une nouvelle impulsion mettant en exergue diverses tendances économiques.

Le thème principal étant « **Les Incitations Juridiques, Fiscales et Douanières à l'Investissement Privé au Cameroun** », nous avons fait de cet évènement de filière qui s'est déroulé du **05 au 07 mars 2025**, un véritable festival de connaissances.

En effet, il s'agissait d'une grande plateforme physique d'échanges scientifiques et intellectuels, de mise en avant des grandes thématiques et métiers du Droit et de la Fiscalité, de mise en avant des aptitudes et

Connaissances des étudiants, de rencontre entre étudiants (futurs acteurs économiques) et professionnels de diverses branches du Droit des Affaires et de la Fiscalité et surtout de partage d'expérience.

Les **TAX AND LEGAL DAYS** étaient autrefois un petit évènement de filière, peu connu qui s'articulait autour d'une ou de deux conférences et parfois d'une foire de métiers.

L'objectif de cet évènement de filière est de valoriser les grandes thématiques et les professions du Droit des Affaires et de la Fiscalité.

Dès lors, pour cette édition qui visait à **promouvoir les professions libérales**, le défi pour mon Comité et moi était de deux ordres.

D'une part vulgariser cet évènement : Chose due, chose faite, et ce par nos différentes communications sur les réseaux sociaux (Instagram, LinkedIn) et au niveau des chaînes de radio et télévision nationales (CRTV, HORIZON 3);

D'autre part, l'enjeu majeur était de rendre cet évènement grandiose et utile à l'ensemble des parties prenantes de notre société. Ce défi a été atteint car, nous avons permis à certains particuliers, et entreprises d'assister à toutes nos activités de manière gratuite. Le séminaire sur les novations fiscales et douanières de la loi de finances 2025, une clinique juridique pour soigner les patients du droit et de la fiscalité, la plus grande foire des métiers organisée dans une Faculté de Droit au Cameroun, un procès fictif, une assemblée générale ordinaire, un séminaire sur la rédaction de la sentence arbitrale, une table ronde riche et variée, une conférence des experts, et des Olympiades.

Nous avons donné une forme nouvelle à cet évènement déjà existant et nous avons fait de lui le plus prestigieux de l'UCAC de part la qualité des activités, des thématiques abordées et des intervenants en dehors du fait qu'il est exclusivement organisé par les étudiants de Master II.

Vous souhaitant une agréable lecture,

Franck Emmanuel BAKILIS,
Etudiant en Master II
Droit des Affaires et Fiscalité,
Président des TAX AND
LEGAL DAYS.

CEREMONIE SOLENNELLE D'OUVERTURE



La Cérémonie Solennelle d'Ouverture a été rythmée par une succession de discours des autorités administratives de la FSJP-UCAC, des parrains institutionnels, académiques et professionnels ainsi que des présidents des TLD et de la coupure du ruban.

- Dr. AMOUGUI Pulchérie - Doyen de la FSJP-UCAC

« Cet évènement est d'une grande pertinence car il est devenu indispensable de réfléchir sur la question fiscale au regard du climat des investissements au Cameroun »

- Me Claude ASSIRA – Chef de Département de Droit privé - FSJP UCAC

« Cet évènement qui se déploie sous la houlette de la FSJP-UCAC satisfait aux trois dimensions de l'enseignement sont à privilégier : le savoir qui résulte de l'accumulation des connaissances ; le savoir-faire qui est la mise en pratique de ces connaissances ; le faire-savoir qui consiste dans la transmission de ces connaissances »

- Pr Sylvain Sorel KUATE – Parrain Académique

« On n'aurait pas imaginé au départ que des juristes s'intéresseraient autant à la fiscalité et qu'il se mettraient au service du public à titre gratuit »

- M. Paco G. BAHANAG (Associé Gérant WALT) - Parrain Académique

« Je suis à la fois envieux et jaloux de vous. J'aimerais bien participer à ce genre d'initiative lorsque j'étais sur les bancs il y a quelques décennies... Je vais m'adresser à trois personnes en vous... »

- Représentant du Direction Générale des Impôts

« La Direction Générale des Impôts reste disposée à accompagner des évènements étudiants comme ceux-ci d'autant plus que la thématique des incitations à l'investissement est d'actualité au sein de la Direction Générale des Impôts »

- Franck Emmanuel BAKILIS & TSALA ELOUNDOU Roseline – Présidents des Tax & Legal Days

« Les Tax & Legal Days sont un évènement organisé par les M2 Contentieux et Arbitrage des Affaires et Droit des Affaires et Fiscalité de l'UCAC pour la promotion des thématiques et professions du Droit des Affaires et de la Fiscalité

Cette année, grâce au comité d'organisation et tous les partenaires qui ont décidé de nous accompagner, les Tax & Legal Days seront pour cette édition, pendant 3 jours, un véritable abreuvoir de connaissances, un carrefour de rencontre avec des professionnels et une clinique bénévole offrant des débuts de solutions en matière de Droit et de Fiscalité aux citoyens qui en feront la demande.

Vive les Tax & Legal Days Vive la FSJP - UCAC

Vive l'UCAC »

- Mlle Raphaella ABANDA AYISSI & Marc Emmanuel ATEBA NKOLO – Anciens présidents des Tax & Legal Days

Remerciant le Président Franck Emmanuel BAKILIS pour leurs invitations et saluant la grandeur et le concept innovateur de l'édition 2025 des TAX AND LEGAL DAYS.

TABLE RONDE : LES INCITATIONS JURIDIQUES, FISCALES ET DOUANIERES A L'INVESTISSEMENT PRIVE AU CAMEROUN



- M. Bernard Fils NTONGA NTONGA - chargé d'études à la DGI

- « Les incitations fiscales à l'investissement privé au Cameroun »

- Les incitations fiscales sont d'ordre générales et spécifiques soit à une zone géographique soit à des secteurs d'activités précis ;
- Les incitations s'inscrivent en étroite ligne avec la SND30 ainsi que la politique d'import-substitution.

- M. Jean-Stéphane MENGA - Directeur de la Facilitation et de la Coopération à l'API

- « Les incitations juridiques et administratives à l'investissement privé au Cameroun »

- Les incitations juridiques visent à garantir aux investisseurs la sécurité de leurs investissements avec des principes tels que la non-discrimination et la clause de stabilité ;
- Les incitations administratives quant à elles servent à garantir l'allègement et la célérité dans l'accomplissement des formalités de création d'entreprises et d'obtentions de certains documents ;

- Dr Guy Innocent DIFFOUCHE - Chef de la cellule législation à la Direction Générale des Douanes & M. ATANGANA 6 Commandant à la DGD

- « Les incitations douanières à l'investissement privé au Cameroun »

- Les incitations douanières s'inscrivent dans un contexte où le Cameroun cherche à capter des investissements pour soutenir sa croissance économique ;
- Tous les deux ans des commissions d'évaluation sont chargées d'examiner les effets des mesures incitatives pour décider de son maintien ou de sa suppression ;
- Les incitations douanières ne peuvent vraiment efficaces que si l'ensemble du système est incitatif.

- M. Paco G. BAHANAG - Conseil Juridique et Fiscal Agréé CEMAC, Cabinet WALT Modérateur,

- Il a mis l'accent sur l'aspect privé des Incitations à l'Investissement Privé au Cameroun et leur concrétisation.

SEMINAIRE SUR LES NOVATIONS FISCALES ET DOUANIERES DE LA LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2025



Animé par le Cabinet WALT, ainsi que le Dr Nang NGUELE, Conseiller Technique à la DGB et M. Gabriel NYOM ESSAGA, représentant du Ministère des Finances, cette activité était une véritable occasion d'actualisation des savoirs pour apprenants et professionnels.

Ne pouvant pas dans ce document présenter l'entièreté de la richesse des échanges, il se bornera à en présenter la quintessence :

Dans un contexte où le Cameroun est préoccupé par son développement économique à impulsion locale, sont mises sur pieds des politiques qui sont appuyées par le levier fiscal soit pour inciter ou pour dissuader certaines pratiques ;

Parmi les novations majeures, figure le plafonnement de la déductibilité de certaines charges pour la promotion du savoir-faire au niveau national et communautaire ;

L'article 7.A.d.1 en est une illustration parfaite en ce qu'elle limite la déductibilité des charges liées à l'assistance technique étrangère en matière de comptabilité et de fiscalité ;

Le représentant du Ministère des Finances ainsi que le Dr Nang Nguéle se sont fait le plaisir d'expliquer le contexte historique et politique de cette loi :

- **Le contexte politique** selon M. Gabriel NYOM du MINFI : la politique d'import- substitution qui vise à remplacer les importations par la production et la transformation a été pensée à l'origine pour le secteur industriel, est transposée dans le domaine des prestations de services intellectuels ;
- **Le contexte historique** selon le Dr NANG NGUELE : l'adoption de cette disposition est l'aboutissement de longues revendications. En effet, l'Ordre des Experts comptables et l'Ordre des conseils fiscaux du Cameroun ont formulé le reproche à l'administration de permettre aux entreprises de recourir à une expertise étrangère alors que l'expertise locale est avérée. Il était donc question d'adopter une mesure incitant les opérateurs à se référer à cette expertise locale.

Ledit séminaire s'est déroulé dans une ambiance conviviale inattendue.

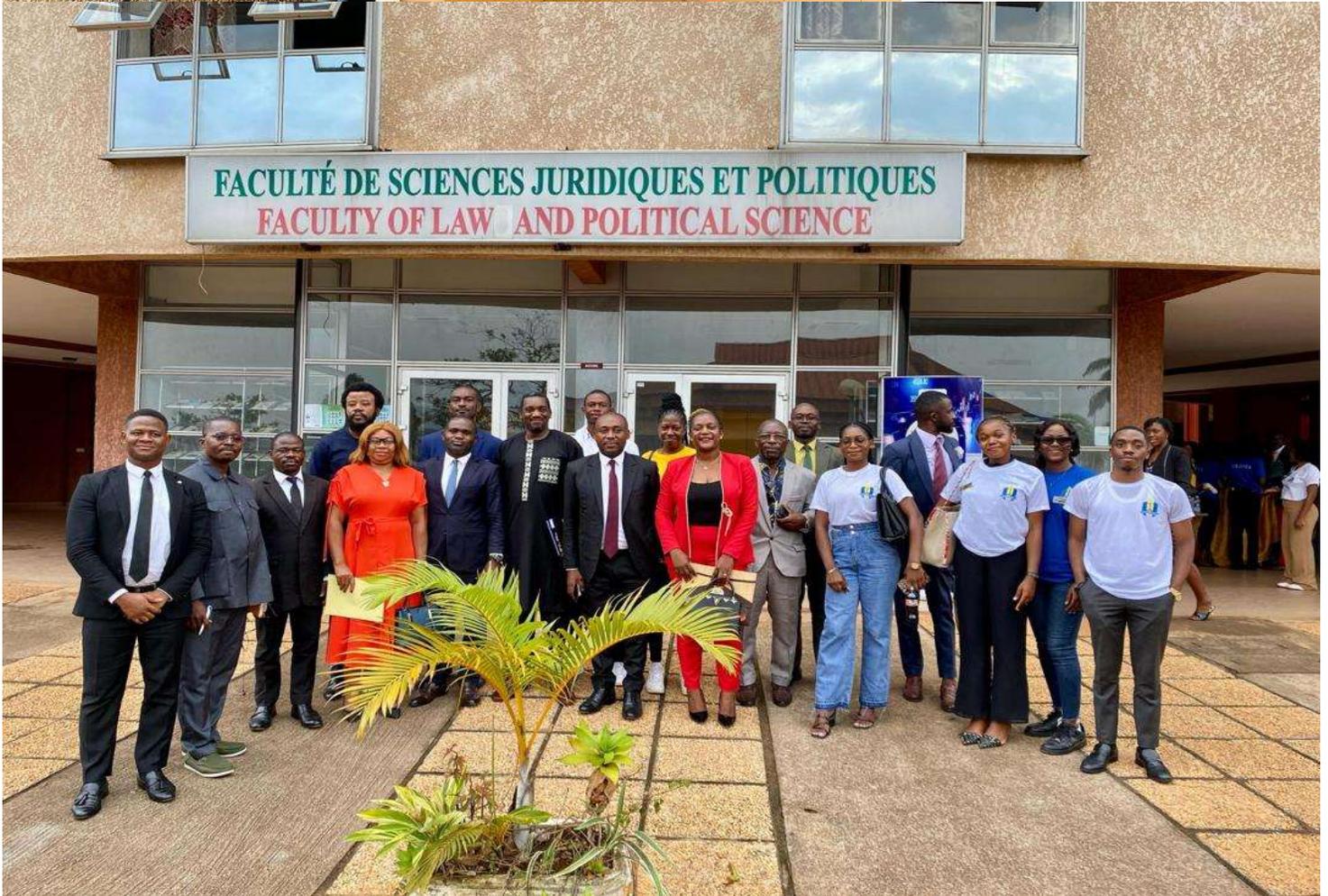
De nombreux professionnels ont pris part à ce séminaire (Avocats, huissiers de Justice, M. Grégoire ODODI, Pr TJOUENG...).

FOIRE DES METIERS ET CLINIQUE JURIDIQUE



La clinique Juridique était ouverte au grand public. Etudiants et professionnels étaient réunis pour apporter leur expertise aux citoyens qui avaient besoin de conseil en lien avec le droit et/ou la fiscalité.

Des étudiants, des promoteurs de start-ups et des entrepreneurs en voie de formalisation de leurs entreprises sont venus pour profiter de conseils gratuits.



LES PROFESSIONNELS PRESENTS AUX FOIRE DES METIERS ET CLINIQUE JURIDIQUE.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE, PROCES FICTIF ET SEMINAIRE SUR LA REDACTION DE LA SENTENCE ARBITRALE



Me Françoise EKANI et Mme le Doyen FSJP
Séminaire sur la rédaction de la sentence arbitrale.

Cette formation venait en droite ligne avec la communication sur les métiers de l'arbitrage entre les étudiants de la FSJP de l'UCAC-ICY et le Pr SADJO OUSMANOU, Arbitre lors du mercredi des métiers au sein du campus qui précédait la tenue de l'évènement T&L.

Il s'agissait dès lors pour Me EKANI de mettre en avant les techniques de rédaction d'une sentence arbitrale, et les différentes parties de cette décision du tribunal arbitral.

En compagnie de Dr Pulchérie AMOUGUI, elles ont su faire part aux étudiants et tiers présents de la rédaction d'une sentence arbitrale pouvant faire foi par la mise en avant de ce que le Pr Sylvain Sorel KUATE appelle « Les ingrédients immédiats et les ingrédients lointains de la rédaction de la sentence arbitral ».



Simulation d'Assemblée Générale



Un procès fictif en droite ligne avec le contentieux relatif aux investissements privé au Cameroun s'est également tenu pour permettre aux étudiants de l'UCAC - ICY de mettre en avant leurs compétences. Ce fût un grand moment de partage de compétences personnelles.

CONFERENCE DES EXPERTS : GOUVERNANCE JURIDIQUE ET FISCALE COMME LEVIER DE PERFORMANCE DES ENTREPRISES



Un pentagramme d'experts a abordé la question dans ses méandres, en relevant les enjeux d'une telle thématique. Au nombre de ces experts, figuraient :

✓ Me Elise NGO NYOBE, Avocate au Barreau du Cameroun, Associée chez Amadagana and Partners
« Cadre Général de la Corporate Governance »

- La notion de gouvernance fait aujourd'hui partie des grandes préoccupations des Entreprises ;
- Le mode de gouvernance qui est prôné est celui d'une gouvernance concertée ou gouvernance partenariale ;
- Dans ce mode de gouvernance, sans que l'Entreprise s'éloigne de sa fonction économique, elle considère toutes les parties prenantes, internes et externes dans son processus de décision ;
- Un tel mode de gouvernance a pour effet de faire participer la structure à un développement durable et respectueux des considérations sociales et environnementales.

✓ M. Grégoire ODODI BIYEKE, Manager Legal chez EB & Partners
« Les avantages de la prise en compte du volet Legal dans le processus décisionnel »

- Le juriste a aujourd'hui à la fois une action préventive et curative ;
- Dans son volet préventif, le juriste doit s'assurer d'avoir pris toutes les précautions nécessaires dans le conseil fourni à une Entreprise pour assurer sa protection et la protéger d'un éventuel grief qui pourrait être la conséquence d'une insuffisance ou de manque de vigilance de la part du juriste ;
- Dans son volet curatif, le juriste doit pouvoir trouver les moyens, lorsque l'Entreprise fait face à des difficultés ou des litiges, de stopper l'hémorragie en évitant des répercussions néfastes futures à la suite de ces résolutions. Pour ce faire, l'environnement actuel des affaires commande au juriste de privilégier une approche amiable dans la résolution des litiges, laquelle a avantage de limiter les sorties de trésorerie et de préserver les relations d'Affaires. Pour cela, le juriste doit en plus de ses connaissances juridiques, faire preuve de soft skills et d'une extrême dextérité ;

- Parce qu'il doit communiquer avec tous les services de l'Entreprise (service financier, RH...), il doit avoir des connaissances transversales qui lui permettent d'appréhender le langage des autres services et de collaborer efficacement avec eux ;
- Le juriste est devenu un véritable Business Partner pour les Entreprises.

✓ M. Arnaud Sorel ATANGANA EBA, Directeur des Affaires Financières de Studely

« L'impact de la gouvernance juridique et fiscale dans la prise de décision en entreprise : Position du DAF »

- La fonction juridique est essentielle pour la prise de décision dans l'Entreprise ;
- La fonction fiscale est un préalable obligatoire car, il faut que les effets fiscaux soient envisagés longtemps à l'avance avant une prise de décision ;
- Les missions de compliance et de due diligence sont au cœur des décisions de partenariat car c'est généralement après ces actions, qui permettent de s'assurer que l'Entreprise partenaire est en conformité sur le plan juridique et fiscale, et que l'Entreprise ne court aucun risque.

✓ M. Guy Alain CHEPING SIMO, Expert en Douane agréé CEMAC, Cabinet C2S.

« l'impact de la fonction Douane dans la performance des Entreprises »

- Pour comprendre la fonction Douane, il faut distinguer l'expert en Douane du commissionnaire en Douane ;
- Si le commissionnaire en douane a pour fonction de remplir les formalités douanières au nom et pour le compte du client, l'expert en Douane lui, est un professionnel libéral qui conseille les entreprises actrices du commerce extérieur pour qu'elles soient non seulement en conformité avec les exigences douanières mais également pour qu'elles optimisent leurs coûts et qu'il ne pèse sur elles aucun risque lié au non-respect de la réglementation ;
- Le recours à un expert en Douane est indispensable pour toute entreprise qui veut se déployer à l'international, mais plus généralement, pour toute entreprise dont les opérations impliquent le franchissement des cordons douaniers.

✓ M. Paco BAHANAG – Associé Gérant WALT ADVISORS - Conseil juridique et fiscal, Secrétaire Général de l'ONCFC

« les nouveaux défis de la fonction fiscale dans l'entreprise »

- Le fiscaliste qu'il soit in house ou externe a connu de profonds changements de fonction ;
- La fonction fiscale a une version contemporaine et une version traditionnelle ;
- Dans sa version traditionnelle, la fonction fiscale se bornait à la déclaration, la défense lors des contrôles et la recherche de la voie la moins imposée ;
- Dans sa version contemporaine, la fonction fiscale qui se veut efficiente ne peut plus se limiter à remplir mécaniquement ses missions traditionnelles. Aujourd'hui, la fonction fiscale doit appréhender l'Entreprise dans sa globalité et dans son contexte qu'il soit économique, financier, social ou même environnemental ;
- Toutes ces considérations doivent être prises en compte par le fiscaliste qui doit administrer un conseil qui permette au top manager de prendre une décision éclairée sans pour autant créer de l'embarras pour ce dernier ;
- Pour remplir de façon optimale cette fonction, le fiscaliste doit avoir des connaissances transversales aussi bien de droit, de finance, de comptabilité, d'économie et même sur le plan linguistique ;
- La question éthique qui semblait autrefois ne même pas concerner cette fonction, est aujourd'hui de mise et il est tout à fait possible de prendre en compte cet aspect dans la fonction fiscale ;
- Le fiscaliste a en effet une fonction systémique dans la mesure où en même temps qu'il contribue à la performance des Entreprises, il accompagne celles-ci dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales essentielles, à savoir la déclaration et le paiement de leurs impôts qui permettent en contrepartie à l'Etat de financer ses politiques publiques de santé, d'éducation, de sécurité et autres ;
- Le fiscaliste doit pouvoir maîtriser le langage fiscal pour échanger avec l'administration et préserver le partenariat fiscal, dans l'intérêt de son client.

FINALE DES OLYMPIADES ET CEREMONIE DE CLOTURE



OLYMPIADES TAX AND LEGAL DAYS 2025

Pour la première fois, l'évènement de filière TAX AND LEGAL DAYS de la FSJP - UCAC a abrité une compétition de quiz axée sur la connaissance du Droit des Affaires OHADA et de la Fiscalité.

Ladite compétition s'est déroulée en trois phases (éliminatoires - demi-finale - finale) le 05, le 06 et le 07 mars 2025 à l'UCAC-ICY/EKOUNOU - AYENE.

Huit équipes ont pris part à ce quiz et seulement deux ont été qualifié pour la finale.

La finale en question a été très mouvementée au vu des aptitudes impressionnantes des équipes finalistes.

Cependant après ce show très animé marqué par l'égalité des deux équipes, l'équipe **PASSIO FISCALITATIS** a su prendre le dessus sur l'équipe **LES ROIS DU FISC** et s'est démarqué par une légère meilleure maîtrise du Droit des Affaires OHADA et de la Fiscalité.

Les deux équipes ont reçu des packs de félicitations et d'encouragement (Codes Bleus, verts, CGI annoté WALT 2025 et des stages académiques ...).

Félicitations aux lauréats **PASSIO FISCALITATIS** !
 Courage aux finalistes **LES ROIS DU FISC** !
 Persévérance aux autres participants !

Merci à l'**UNIDA** pour ce don de Codes OHADA.

« Que les Olympiades Tax and Legal Days soient une tradition »
 Franck Emmanuel **BAKILIS**.



CEREMONIE DE CLOTURE

Après avoir remis les prix aux finalistes et vainqueurs de la compétition, Mme le Doyen « Maman AFRICA » a reçu le sien.





Actualité

Des clés pour mieux investir au Cameroun

Conférence. Des experts ont présenté les différents avantages fiscaux mis en place par le gouvernement pour encourager et faciliter la création des richesses. Les exonérations peuvent aller jusqu'au 70% en fonction du type d'entreprise.



« La fonction publique ne pourra pas offrir de l'emploi à chaque jeune Camerounais ». Cette phrase est présente de manière permanente dans le discours des responsables gouvernementaux. Pourtant, le système éducatif camerounais met sur le marché chaque année, un nombre important de diplômés. La création de richesses via l'entrepreneuriat est brandie aujourd'hui comme une solution pour résorber le chômage. Un appel à entreprendre et à créer de la richesse. Pour adresser cette question lancinante, les étudiants de l'Université catholique de l'Afrique centrale ont posé cette problématique au goût du jour ce 05 mars 2025. C'était à l'occasion de la 3e édition de « Tax & legal days ». La table ronde organisé sous le thème « Incitations juridiques fiscales et douanière à l'investissement privé au Cameroun » a tenu en haleine plus d'un au regard de sa pertinence.

Une thématique avenante qui entre dans l'air du temps car la question fiscale et douanière est au centre du développement économique d'un pays. Plus le cadre est attrayant, plus les investisseurs accourent pour y investir. C'était donc l'occasion pour les experts venus de la direction des Impôts, de la Douane et du monde privé d'échanger avec les étudiants afin de présenter les facilités qu'offrent les différents instruments juridiques en matière d'investissement au Cameroun. Pour Bernard Fils Ntonga Ntonga, inspecteur principal des impôts, il existe des exonérations allant parfois à plus de 50% en fonction de la catégorie dans laquelle on se trouve. « Si vous voulez investir, vous avez besoin de l'espace immobilier pour le faire. L'Etat vous accompagne à acheter l'immeuble en question. Vous serez exonéré de la patente et d'autre droit et taxe sur les équipements. Pour ce qui est de la catégorie C,

vous avez 75% de l'import sur les sociétés qui peuvent être exonérés. Vous bénéficiez également des exonérations sur tous vos actes de sociétés », a indiqué ce cadre des impôts.

Préparer les étudiants au monde l'emploi

Ceux qui investissent dans les zones sinistrées sont tout accompagnés par l'Etat et sont accompagnés dans la mise en place de leurs activités. Des étudiants ont eu la possibilité de leur donner outils et les institutions à toucher pour mettre sur pied leurs structures. Un débat scientifique abordé avec des termes communs pour faciliter la compréhension. Jean Stéphane Menga, directeur de la facilitation et la coopération à l'Api a partagé sa riche expérience avec les apprenants. Ce grand banquet initié par les étudiants sous la houlette des présidents de la 3e édition des "tax & legal days", Franck Emma-

nuel Bakilis Olinga et Roseline Tsala Eloundou était une grande réussite au regard de la qualité du panel. « Cette année, nous avons voulu mettre un accent sur les professions libérales et que l'événement soit accessible à nos cadets. Les étudiants de Licence et Master 1 n'étaient pas impliqués. Et même si c'était le cas, certains ne comprenaient pas bien les thématiques. Pourtant, tout le monde veut être investisseur. La loi positive favorise certains secteurs d'activité. Ces facilités sont contenues dans la loi sur les incitations privées au Cameroun », a indiqué Olinga, étudiant en Master 2, Droit des affaires et fiscalités.

« "Tax & legal days" est une période dédiée à des conférences organisées par des étudiants certes encadrés par les enseignants. Il s'agit pour nos étudiants de vulgariser tout ce qui a trait à la fiscalité. Nous en sommes à la 3e édition. Je suis un doyen content de ce que nos étudiants sont capables de faire. L'idée est d'amener les étudiants à savoir se prendre en charge et un apprentissage de savoir-faire et se mettre en lien avec les professionnels. Les experts qui sont là ont des thèmes de réflexion qui permettent aux étudiants de pouvoir s'abreuver à la source de l'information », s'est réjoui le doyen de la faculté de sciences juridiques et politiques de l'UCAC, Dr Pulchérie Amougui Galaoua. Cette édition axée sur des problématiques actuelles s'achève ce vendredi. On apprend d'ailleurs que la loi sur les incitations des investissements privés est en relecture afin de mieux adresser certaines questions.

Solière Champlain Paka

PHOTOTHEQUE



✓ Parrains :

- 1- Direction Générale des Impôts (DGI)
- 2- Direction Générale des Douanes (DGD)
- 3- Cabinet WEST AFRICA LEGAL AND TAX ADVISORS (WALT)
- 4- Pr Sylvain Sorel KUATE

✓ Partenaires et Sponsors :

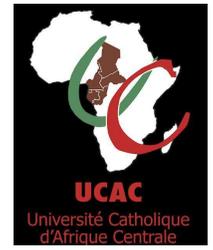
- 1- Cabinet JURITAX CONSEIL
- 2- Cabinet EB & PARTNERS
- 3- Cabinet BRAIN CONSULTING LIMITED
- 4- STUDELY
- 5- MINISTERE DES FINANCES
- 6- SECRETARIAT PERMANENT DE L'OHADA
- 7- L'UNIDA
- 8- MINEPAT
- 9- Cabinet d'Expertise Fiscale et de Gestion
- 10- Cabinet CHEPING SIMO
- 11- HORIZON 3
- 12- CRTV
- 13- Chambre des Notaires du Cameroun

✓ Intervenants et Accompagnateurs

- 1- Dr Guy Innocent DIFFOUI
- 2- M. Bernard Fils NTONGA NTONGA
- 3- M. Paco G. BAHANAG
- 4- Mme Laure KENMOGNE
- 5- Dr Daniel NANG NGUELE
- 6- M. ZOUNA YIMELI
- 7- M. Jean-Stéphane MENGA
- 8- Me EKANI Régine Françoise
- 9- M. Grégoire ODODI
- 10- Cabinet AMADAGANA & PARTNERS
- 11- Me Elise NGO NYOBE
- 12- M. Guy Alain CHEPING SIMO
- 13- M. Arnaud Sorel ATANGANA EBA
- 14- M. Jérémie Ebenezer NGAPNA
- 15- M. NYOM ESSAGA Gabriel Thierry
- 16- M. Arsene Job PENNTA
- 17- Mlle Hélène KINGUE

✓ Au sein de l'UCAC-ICY

- 1- Dr Pulchérie AMOUGUI, Doyen de la FSJP
- 2- Pr Claude ASSIRA, Chef de Département de Droit Privé
- 3- Dr Etienne NDENGA, Coordonnateur de filière
- 4- Dr Frédéric ATEMENGUE, Coordonnateur de filière



Au Service du Droit et de la Fiscalité



Franck Emmanuel BAKILIS

Président des Tax and Legal Days

Tél : +237 695 65 40 43

ebakilis3@gmail.com
Supervision Générale

BIWOLE Jean René ABRAHAM

Responsable du Comité Scientifique

Tél : +237 686 44 08 64

jeanrenebiwoleabraham@gmail.com
Rédaction